

= Titre  
presbytéral de Pierre BOUGES, dudit  
Grayssac, qui avait été ordonné Prêtre  
à Barcelonne en Espagne avec l'autorisa-  
tion du St. siège — Testament de Noble  
Antoine Pélamourgues, Sieur du Valat,  
" estant en chemin pour

1568 - 1573 = Minutes Notariales de  
BALDIN Jean Notaire de GRAISSAC

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

147

aller servir le Roy; » sépulture dans l'église de Sainte-  
Geneviève; legs de 1,000 livres à « Guillaume Pélamour-  
gues, son fils bastard; » donation de ses biens à George  
Messine, son cousin germain, de Montmentres. — Testa-  
ment de noble Catherine du Valat, femme de feu Antoine  
Galendrin, d'Anterrieux, paroisse de Vives, dans l'église  
de laquelle il voulut être enterré. — Obligation de 75 livres  
consentie par noble Jean de Sermur, « hostellier » d'Au-  
rillac, frère d'autre noble Jean de Sermur, sieur de la  
Bessayrette et baron de Thénières, en faveur de maître  
Laurent Viguié, docteur, de la Guiolle, par acte passé au  
château dudit Thénières et en la salle basse d'icelui. —  
Lauzime consenti par noble Germain de Cat, écuyer, sei-  
gneur de Cocural, paroisse de Cassuéjous, à Pierre Souiry,  
acquéreur d'un pré et d'un champ nommés Deisuc. — Testa-  
ment de Jean Fabre, notaire de Saint-Symphorien. —  
Obligation consentie par Antoine Bras, d'Aulhou, en faveur  
de noble François de Cat, sieur de la Fage, de Cocu-  
ral. Etc.

E. 859. (Registre.) — In-4°, 538 feuillets, papier.

1579-1583. — Testament d'Antoine Vacquier, du  
village d'Auberoques, paroisse de Saint-Dalmazy, prieur  
de la Tarrisse et recteur de Vitrac. — Lauzime consenti  
par noble François de Sévérac, écuyer, seigneur de Sévé-  
rac-de-Bédène, à Antoine Cayrel, du Viala, paroisse de  
Vitrac, acquéreur du pré dit de la Fon. — Quittance de  
dette donnée par Paule de La Ruelle, veuve de Germain  
Cat, écuyer, seigneur de Cocural, fils de Gabrielle de Mor-  
thon, dite de Savensan, à Raymon Vialar, écuyer, seigneur  
d'Entsaygues (1580). — Quittance donnée par Antoinette de  
Tropel, « damoizelle de Sénhalaguet, » femme de noble  
Jean de Sévérac. — Acte relatif à des servitudes de passage  
de l'eau du ruisseau des Passes et autres pour l'arrosement  
du pré nommé de Las-Cayrades et de Dolodoyre près Grays-  
sac (1581). — Syndicat des prêtres de Cassuéjous au  
nombre de seize. — Arrentement du moulin du Faulat, si-  
tué sur « la rivière d'Arcenze-la-Vive, » et de ses dépen-  
dances, fait par Antoine Carbonel à Jean Coalhac, d'Alayrac,  
« désinfecteur de peste. » Etc.

E. 860. (Registre.) — In-4°, 308 feuillets, papier.

1584-1587. — Testament de Pierre Pézet, de la Com-  
brie. — Syndicat des prêtres de Cassuéjous au nombre  
de 14, en présence de noble Antoine de Moncausson, d'En-  
traygues. — Nominations de procureurs par Pierre Calmels,  
de Puchredon, paroisse de Soulagès-Bonneval, et de

Jeanne Sirven, de Bouges, paroisse d'Alpuech, à l'effet de  
poursuivre devant l'official de Rodez l'annulation du ma-  
riage que leurs parents leur avaient fait contracter alors  
qu'ils étaient en minorité, « n'ayant n'y pouvant avoir au  
temps dudit préthendu mariage plus haut que de sept à  
huit ans chacun. » — Achat d'un champ situé au village  
d'Encizes par noble Charles de Layac, seigneur d'Ijaguettes.  
— Testament de Jean Bès, prêtre du Bès, paroisse de Saint-  
Gervais de Bédène. — Collation de la chapellenie fondée  
en l'église de Saint-Symphorien par Pierre et Brenguier  
Arvieu, prêtres. — Pactes de mariage entre Guillaume  
Guitard, « bazochien, » de la Guiolle, et Jeanne Carbonel,  
fille d'Antoine, notaire royal de Sainte-Geneviève. Etc.

E. 861. (Registre.) — In-4°, 477 feuillets, papier.

1593-1599. — Conventions entre Antoine Cassanhard  
menuisier de Melz, et noble Antoine de Borzes, docteur es-  
droits, lieutenant général en la comté de Rodez et quatre  
châtellenies de Rouergue, fils de noble François, sieur du  
Quié, au sujet de réparations à faire à la maison dudit de  
Borzes située à Montcalm. — Testament de « messire »  
François Nozeran, prêtre, natif de Palmas, demeurant au  
château de Biac, paroisse de Sainte-Geneviève. — Arren-  
tement de la métairie des Clauzels, paroisse de la Tarrisse,  
consenti par sire Antoine Dantraignes à Jean Bouges de  
« Crozalhac. » — Collation par sire Pierre Cayron, de Vé-  
drines, paroisse de Vitrac, de deux chapellenies fondées en  
ladite église par Mathieu Bordet, prêtre, prieur de Sénba-  
lac, et Pierre Bordet, alias Cayron, ancien recteur de  
Vitrac, originaires dudit Védrières. — Testament d'Antoi-  
nette Arribat, de Cocural, paroisse de Cassuéjous, veuve  
du capitaine Mathieu la Violette. Les enfants nommés  
sont : Françoise, femme de Jean Combes, dudit Cocu-  
ral; Gabrielle, femme d'André Cabanettes, de Soulagès;  
autre Françoise; Antoinette; Bertrand, religieux; Ray-  
mond; Mathieu; Jean; Jacques, qui fut l'héritier. Legs de  
« 4 palms drap burel à cinq veuves pauvres » à choisir par  
M. et madame de Cocural. — Témoin audit acte : noble  
Fulchran de Bourzès, sieur d'Aulhou. — Testament de Paule  
de La Ruelle, dame de Cocural, veuve de noble Germain  
de Cat, écuyer, seigneur dudit Cocural. La testatrice veut  
être enterrée dans l'église de Cassuéjous et au tombeau  
de son mari; convoquant à ses funérailles tous les prêtres  
de ladite paroisse, ceux de Saint-Amans-des-Cops, de  
Saint-Juéry, de Saint-Symphorien, de Grayssac et d'Al-  
corn. Legs : aux prêtres dudit Cassuéjous d'une « robe de  
camelot noir pour estre employée à faire une cappe; » à  
nobles Paul et Jacques de La Ruelle, ses frères, seigneurs  
de Sainte-Casotte et de la Borie. L'héritier fut Jean de

E. 870. Registre. — In-4°. 441 feuillets, papier.

**1658-1662.** — Résignation de l'office de notaire par Jean Guizard, de Sainte-Genève, en faveur de Jean-Victor, praticien, son gendre. — Partage de communaux entre les habitants de Mormontres. — Fondation perpétuelle de trois messes basses dans l'église de Saint-Symphorien, par Claude Bou, « natif du lieu et paroisse de Saint-Prévas proche de Nevers en France. » — Obligation de 850 livres consentie par Pierre Carbonel, *sastre* tulleur de Cayrac, à Jean Devèze, sieur de la Carbonouze, de Mormontres. — Acceptation par Gaspard de Clayaubac, seigneur du Bousquet, Cocural et autres lieux, maréchal de camp, de la donation à lui faite par Izabeau Laporte, de Cassadou, paroisse de « Saint-Amans-des-Coptz. » — Échange entre Raymond Devèze, juge de Thémères, et les habitants de Védraettes, dans lequel sont mentionnés les communaux de Lourtal et des Planettes. — Testament de M. Pierre Dengies, prêtre de Brenac. — Accords : entre François de Fontanges, seigneur baron d'Auberoque, Chevalier, Thémères, de Bessacelle, Vallon, la Salle, etc., agissant comme donataires d'entre François de Fontanges, son frère, héritier de Desprez de Patos, seigneur de Thémères, et Jean Bancarel, capitaine au régiment de Rodetz, mar. d'Antoinette, veuve dudit père, Jean Xicot, mar. d'Antoine Rodet, mar. d'Antoine d'Alz, de Fontanges (1660). — entre Guillot de Glandières, seigneur de la Boissonnade, et Antoine de Naurat, sieur de Roqueblaque, au sujet de la succession de Pierre de Glandières, fils d'Antoine et de Catherine de Maisonave. Etc.

E. 870. Registre. — In-4°. 353 feuillets, papier.

**1662-1665.** — Testament de M. Jean Polamourgues, prêtre de Grayssac. — Prise de possession de la cure de Saint-Symphorien par M. Louis Prat aîné, prêtre, et du prieuré de ladite paroisse par M. Louis Prat cadet, prêtre (1668). — Testaments : de Guillaume Passalac, notaire de Cassagnouls ; de Pierre Pasch, du Puch, paroisse de Sainte-Genève. — Pactes de mariage entre Antoine-Bouquet, de Recoules, et Anne Barthe, fille de Pierre, notaire de Carmassac, et de feu Antoinette de Fontanges, en présence de noble Louis de Fontanges, prieur de Sainte-Genève; Geyon de Fautalbat, juge de Sévérac; maître Jean Barthe, avocat de Saint-Gervais; M. Pierre Carbonel, prieur de Grayssac; noble Amans Moyssandi, du lieu d'Albouze, etc. Etc.

E. 870. Registre. — In-4°. 371 feuillets, papier.

**1669-1671.** — Vente par Guillaume Ginesty à sire Guillaume Maynier, d'Albouze, de plusieurs champs contenant environ 13 sétérées, situés au mas de Ginesty, pour 800 livres tournois. — Accord entre François Planque, Bernard Aldebert et Antoine Gondal, de Grayssac, au sujet de l'eau du ruisseau dudit lieu. — Obligation portant hypothèque sur le pré appelé des Agadisses situé à Brenac, en faveur d'Étienne d'Ambez, seigneur dudit Brenac, conseiller du Roi en ses conseils et juge-mage de Toulouse, fils de feu noble Guillaume. — Quittance de 45 livres donnée par Magdelaine de Cat, dame de Cocural, « femme séparée de messire Gaspard de Chavagnac, » à Géraud Gineston (1669). Etc.

E. 871. Registre. — In-4°. 78 feuillets, papier.

**1672-1680.** — Testament de Jeanne Bezombes, femme d'Étienne Mestre, de la Combrie. — Titre presbytéral d'Antoine Michel, clerc de Grayssac. — Testament de Jeanne Teyssodre, femme de Pierre Dautruques, d'Anglats, paroisse de Cassagnouls. — Pactes de mariage entre Grastian Dejou, de Brenac, et Isabelle Besombes, de Cassagnouls Grayssac. Etc.

E. 871. Cahier. — In-4°. 37 feuillets, papier.

**1454-1459.** — Bases (Antoine), notaire de Calmont-de-Plançage. — Constitutions de dot de Catherine Drulhe, future épouse d'Antoine Palous, de Saint-Just. — de Guillemette Gayraud, fille de Pierre Laviale, du mas de Vialar, paroisse de Sermur. — Testament de Jourdain, veuve d'Hugues Castan, de Volpillac, paroisse de Carcenac-Peyrauts. — Achat de 4 setiers de seigle de rente par M. Rigal Bannes, prêtre, prieur de Notre-Dame de Coignac (Cormaco). Etc.

E. 871. Registre. — In-4°. 46 feuillets, papier.

**1501-1502.** — BARNABÉ (Jean), notaire de Conques. — Vente par Antoine Rey, alias Bénézech, de Conques, à Alrias Maurel, notaire de ladite ville, de trois setiers de vin rouge et d'une poule de rente annuelle. — Laissez consenti par noble Antoine Planhes, seigneur de la Planhe, dudit Conques, au sujet d'échanges d'immeubles entre Jean-Pendariès, de la Pendarie, et Astorg Delagnes, de la paroisse de Noailac. — Échange d'immeubles entre ledit

E. 868. Registre. — In-4°. 441 feuillets, papier.

**1658-1662.** — Résignation de l'office de notaire par Jean Guizard, de Sainte-Genève, en faveur de Jean-Vincent, praticien, son gendre. — Partage de communaux entre les habitants de Mormontres. — Fondation perpétuelle de trois messes basses dans l'église de Saint-Symphorien, par Claude Bou, « natif du lieu et paroisse de Saint-Prévas proche de Nevers en France. » — Obligation de 830 livres consentie par Pierre Carbonel, *sastre* (tailleur) de Gayrac, à Jean Devèze, sieur de la Carbonouze, de Mormontres. — Acceptation par Gaspard de Clayvaillac, seigneur du Bonsquet, Cocural et autres lieux, maréchal de camp, de la donation à lui faite par Izabeau Laporte, de Cassadou, paroisse de « Saint-Amans-des-Coptz. » — Échange entre Raymond Devèze, juge de Thénières, et les habitants de Vedrannes, dans lequel sont mentionnés les communaux de Lourtal et des Planettes. — Testament de M. Pierre Dengues, maître de Brenac. — Accords entre François de Fontanges, seigneur baron d'Auberoque, Chevalier, Thénières, Bessacette, Vallon, la Salle, etc., agissant comme donataires d'autre François de Fontanges, son frère, héritier de Delphine de Patys, dame de Thénières, et Jean Bancaud, seigneur de Rodet, marquis d'Antoinette, veuve dudit père, Jean Bancaud, marquis de Rodet, et dudit d'Antoinette, dudit de Fontanges (1660). — entre Guillot de Glandières, seigneur de la Boissonnade, et Antoine de Nauran, sieur de Roqueblaque, au sujet de la succession de Pierre de Glandières, fils d'Antoine et de Catherine de Maison-ave. Etc.

E. 869. Registre. — In-4°. 353 feuillets, papier.

**1662-1665.** — Testament de M. Jean Pelamourgues, prêtre de Grayssac. — Prise de possession de la cure de Saint-Symphorien par M. Louis Prat aîné, prêtre, et du prieuré de ladite paroisse par M. Louis Prat cadet, prêtre (1668). — Testaments : de Guillaume Passalac, notaire de Cassanjouls ; de Pierre Puech, du Puech, paroisse de Sainte-Genève. — Pactes de mariage entre Antoine-Baptiste de Recoules, et Anne Barthe, fille de Pierre, notaire de Larmensac, et de feu Antoinette de Fontanges, en présence de noble Louis de Fontanges, prieur de Sainte-Genève ; Guyon de Fontalbat, juge de Sévérac, maître Jean Barthe, avocat de Saint-Gervais ; M. Pierre Carbonel, prieur de Grayssac ; noble Amans Moyssandi, du lieu d'Albouze, etc. Etc.

E. 870. Registre. — In-4°. 373 feuillets, papier.

**1669-1671.** — Vente par Guillaume Ginessy à sire Guillaume Maynier, d'Albouze, de plusieurs champs contenant environ 13 aérées, situés au mas de Ginessy, pour 800 livres tournois. — Accord entre François Pianque, Bernard Aldebert et Antoine Gondal, de Grayssac, au sujet de l'eau du ruisseau dudit lieu. — Obligation portant hypothèque sur le pré appelé des Agadisses situé à Brenac, en faveur d'Étienne d'Ambez, seigneur dudit Brenac, conseiller du Roi en ses conseils et juge-mage de Toulouse, fils de feu noble Guillaume. — Quitance de 45 livres donnée par Magdelaine de Cai, dame de Cocural, « femme séparée de messire Gaspard de Chavagnac, » à Geraud Ginesson (1669). Etc.

E. 871. Registre. — In-4°. 78 feuillets, papier.

**1672-1680.** — Testament de Jeanne Bezombes, femme d'Étienne Mestre, de la Combric. — Titre presbytéral d'Antoine Michel, clerc de Grayssac. — Testament de Jeanne Teyssodre, femme de Pierre Dautruques, d'Anglats, paroisse de Cassanjouls. — Pactes de mariage entre Gratian Dejou, de Brenac, et Isabelle Besombes, de Cassanjouls, près Grayssac. Etc.

E. 872. Cahier. — In-4°. 17 feuillets, papier.

**1459-1459.** — BAGES (Antoine), notaire de Calmont-de-Planchage. — Constitutions de dot de Catherine Dralhe, future épouse d'Antoine Patous, de Saint-Just. — de Guillemette-Gayraud, fille de Pierre Laviale, du mas de Vialar, paroisse de Sermur. — Testament de Jourdain, veuve d'Hugues Castan, de Voipillar, paroisse de Carcenac-Peyralès. — Achat de 4 setiers de seigle de rente par M. Rigal Bannes, prêtre, prieur de Notre-Dame de Coignac (Cennaco). Etc.

E. 873. Registre. — In-4°. 46 feuillets, papier.

**1501-1502.** — BARNABÉ (Jean), notaire de Conques. — Vente par Antoine Rey, alias Bénézech, de Conques, à Alrias Maurel, notaire de ladite ville, de trois setiers de vin rouge et d'une poule de rente annuelle. — Laissez consenti par noble Antoine Planhes, seigneur de la Planhe, dudit Conques, au sujet d'échanges d'immeubles entre Jean-Pendariès, de la Pendarie, et Astory Delagnes, de la paroisse de Noailiac. — Échange d'immeubles entre ledit

1596. — Laurime consenti par noble Etienne de Bourzes, sieur de Cassagnac, Nicolas de Bourzes, sieur de Salgues, Fulchrand de Bourzes, sieur de la Roche-François, sieur du Ques, et de Louise de Bonal. — Arrangement du meuble du Fustat sur la paroisse de Bourzes. — Testament de Pierre Valadier Pizon, de Bourzes. — Testament fait au château de Montcaim, paroisse de Grayssac, par ladite Louise de Bonal, veuve du sieur du Ques. Les enfants nommés sont : Nicolas, Fulchrand, Etienne, Françoise, veuve de Nicolas Baynal, sieur de la Preule, de la Guibolle, Gabrielle, femme de noble Louis de Grandières, sieur de la Boyssonade. — Transaction sur procès entre noble François de Layac, sieur d'Espagnac, fils de feu Charles et de Gabrielle d'Apcher, et noble Louis Mathon, de Vedrinettes, au sujet de la plus grande partie d'un pré et d'un champ « nommé del Patoiras, » situés au lieu de Vedrinettes. — Collation de la chapelle de la paroisse de Vitrac et dont Antoinette et Catherine de Vedrinettes, tante et nièce, de Vedrinettes, étaient les patrons. — Arrangement de maisons situées à Aurillac. — Jacques La Violette à Melchior Voisin, dit le capitaine de la Roche-François.

E. 82. Registre. — 10-46, 312 feuillets, papier.

1607-1624. — On lit en tête du registre.

ORAIISON.

Dieu tout puissant sauveur de tout humain,  
Puisque la plume m'a mise en la main,  
Te te supplie avec humilité.  
La moy conduire à escrire verité,  
Et la garder oncques estre esloitée.  
D'autant meichant ne de faulx arguée ;  
Ains ainsi braci suivant la volente,  
Chescuns contractz prendre en verité.  
Et advenant que faire le contraire  
Par gens meschans je serois essayé,  
Je te supplie de point ne satiers  
A leur pervers et faulx volente.

A la suite de cette invocation il y a quelques notes généalogiques, entre autres celle-ci : « L'an mil six cens dix et le dimanche vingt deuxiesme novembre, ung peu avant le jour, Jehan Baldu, fils de Jehan et de Marie de Recoules, nasquit au signe du sagitaire, il sera studieux et amateur de bonnes choses et subject à certaines maladies. Il fut baptisé, etc. » — Laurime consenti par noble Antoine de Fontanges, agissant pour Louis, son père, habitant au château de Valon. — Conventions, entre Pierre Bouges, recteur de

Layac, et autres : Pierre Assette et Guillemin, Antoine, prêtres, au sujet de l'administration de toute paroisse de Layac, au sujet des habitants de Montmeutres et du moulin de la Basse, au sujet de leurs communaux. — Prise de possession de la cure de la paroisse de Montmeutres, de Saint-Symphorien par Etienne Besombes, de la Tarrisse. — Testament d'Antoine Rollan, de Grayssac, avant de se rendre en Espagne pour gagner la vie. — Laurime consenti par noble François de Fontanges, seigneur d'Auberoque et baron de Thiemes. — Testament d'Anne de Bichozieres, femme de noble Fulchrand de Bourzes, sieur du Ques, demeurant au château de Montcaim, paroisse de Grayssac, funerales conformes à celles de Louise de Bonal, sa belle-mère. Legs : à Marguerite de Sarinhac, sa mère ; à François Bertrand, Jean-Antoine et Claude de Rastinhac, ses frères utérins, etc. (1608). — Quittance donnée par Bernard Trégalle à noble Louis de Moysand, sieur de Sénézac, du lieu de Montazic, paroisse de Saint-Amans-des-Cops, du douaire constitué par ledit de Moysand à noble Amans, son frère, mari de Marguerite Trégalle, fille du preneur. — Testament de Guillaume Caubon, de la Bicoite, paroisse de Saint-Gervais de Bédou. — Prise de possession de la cure ou rectorie de Sainte-Genesève, par Jean Durbee, prêtre de Montmeutres. — Syndicat des prêtres de la fraternité de la Tarrisse au nombre de quatre. — Prise de possession du prieuré de Vitrac par Pierre Auloy, « prêtre, moine au monastère de Rommes. » — Conventions entre Antoine et Pierre Naci, oncle et neveu, de Bouissonouse, paroisse de Cassagnac. — Vente du bois Del-Pont, situé près Grayssac, par Louis de Fontanges, seigneur, seigneur de la Salle, Valon et autres lieux, à noble Fulchrand de Bourzes, sieur de Montcaim. Etc.

E. 803. Registre. — 10-46, 476 feuillets, papier.

1613-1621. — Laurime consenti par Marguerite Du Port, dame de Breuac et de Montmeutres, à Durand Bastide, dudit Breuac, acquéreur du champ appelé la Parraliette. — Quittance de dot donnée par Jean Jalbert, de Bouissonouse, mari d'Yrlande Bernier, fille de Pierre, notaire de Cayrac. — Bail à ferme de la métairie de Planhes, par maître Pierre Balsa, dudit Planhes, paroisse de Sainte-Genesève, à Pierre Pézet, de Recoules. — Vente par la veuve d'Antoine Planques à noble Fulchrand de Bourzes, d'un champ appelé la Parra, contenant 12 quartonnées, situé au village de Vedrinettes, pour 60 livres tournois. — Délibération des habitants de Grayssac concernant la perception de la taille, laquelle sera faite à l'avenir par chaque chef de maison, suivant un rôle établi à cet effet (1618). — Pactes de mariage entre Nicolas La-

contes, de Vernhes, parquisse de ... et Ralle de ...  
 Beaugues, fille de François, de Nicouze, ...  
 noble Pierre Filiguer, sieur, de Batut, ... de droits  
 légitimaires par Jeanne Afre à Pierre, son frère, de Paul-  
 hac, et à Guillaume Jalabert, son beaufrère. — Hôthor-  
 tion relative encore à la taille prise par les habitants des  
 hameaux de la Borne, le Batut et Rocjoly, Etc.

E. 864. (Livre) — In-4°, 351 feuillets, papier.

**1674.** — Répertoire général des actes reçus par ledit  
 Babin. — Conventions au sujet de la fonte d'une cloche  
 pour l'église de Grayssac. — Prise de possession de la do-  
 maine d'Aurenque par M. Pierre Bézoubes. — Accord  
 entre les habitants de la Borne, du Batut et de Rocjoly, etc.  
 — Formules d'actes à l'usage dudit notaire.

E. 865. (Registre) — In-4°, 420 feuillets, papier.

**1617-1616.** — Bail à lever la taille dans le puid-  
 ment de la Létrisse, présent maître Jean Bouquait, sous-  
 venant de Rochegonde ou Anvergne. — Arrondissement de la  
 métairie de noble Guyon de Lavar, sieur des Mayeux, au  
 lieu de Lavar. — Sous-arrentement de la métairie de  
 Montéon de noble François de ...  
 Pierre Afre, de Paulhac, par noble Jean de  
 Cat, sieur de Cocural. — Obligation de 110 livres consentie  
 à Jean Besombes, notaire de Cassagnols, par Jean Gmesty,  
 du mas de Gmesty. — Pactes de mariage entre Pierre  
 Bonnet, du Born, paroisse de Vitrac, et Catherine de Mont-  
 balat, fille de feu noble Guyon, de Paulhac, et d'Héliz  
 Fabre, dans lesquels les parties contractantes déclarèrent  
 ne savoir signer (1642). — entre Antoine de Tourdes,  
 apothicaire, de Carlat, et Catherine Gondal, de Brenac. —  
 Reçu de deux robes, une de velours noir et l'autre de satin  
 blanc, délivré par noble Guilhemis de Fontanges, femme  
 de Jean de Cat, seigneur de Cocural, à Delphine de Patris,  
 dame de Théniers, en déduction de la dot de ladite de  
 Fontanges (1644). — Prise de possession de la chapellenie  
 fondée par feu Jean Messine dans sa maison de Montmen-  
 tres. — Testament de Pierre Besombes, prêtre de la Com-  
 brie, don d'Aurenque. Legs de 400 livres pour la fondation  
 audit la Combrie d'une chapelle en l'honneur de la Vierge.  
 Présents : noble Sébastien d'Apchier, sieur de Mudazous;  
 Antoine de Tourdes, médecin, de Brenac, noble Amans  
 Moyrandi, d'Albouze. — Obligation de 80 livres consentie  
 par Jean Pégurier, de Santinhac, à noble « Pédro-Jehan de  
 Fontanges, sieur de Capfenagoet et autres places (1645). »  
 Autorisation par maître Antoine Besombes à Jean Carbonel,

monneur du moulin de Montmen-  
 tres, « de prendre l'usage  
 d'une fontaine basse dessinant en la rue montante de l'é-  
 glise les appartenances dudit lieu, » pendant la vie de  
 Carbonel seulement. — Bail à lever la taille payable au  
 mandement de Loubat. — Pactes de mariage entre  
 Valentin, fils naturel de feu noble François de Valentin,  
 sieur de Coustres, de Montaze, et Gabrielle Besombes,  
 de la Combrie, Etc.

E. 866. (Registre) — In-4°, 308 feuillets, papier.

**1647-1651.** — Collation de la chapellenie fondée en  
 l'église de Vitrac sous l'invocation de Saint-Michel par les  
 ancêtres de Jeanne Sirven (1648). — Pactes de mariage  
 entre maître François Plaque, de Grayssac, et Jeanne-  
 Raly, de Cozla, paroisse de Cassagnols. — Testament  
 de Guillaume Albouze, de Bounefont, de M. Jean Bourgo-  
 préte de Niergourg (1649). — Collation faite par Antoine  
 et Pierre Cayron, oncle et neveu, de Védrières, de deux  
 chapellenies fondées en l'église de Vitrac, une par Mathieu  
 Bournot, ancien prieur de Sentinhac, et l'autre par Pierre  
 Bourdet, alias Cayron, ancien recteur dudit Vitrac.  
 Obligation de 40 livres consentie par Bertrand R. et son  
 fils Jean, à noble Guyon de Lavar, dont la ...  
 « Estang. » — Vente par Pierre Carbonel, de ...  
 à Guillaume Debès, du Balhazar, au lieu de ...  
 entre la maison et le jardin dudit Carbonel, pour ...  
 au four et à la fontaine du village. — d'un jardin ...  
 Encises faite à noble Jean de Fontanges, chevalier, ...  
 gueur de la Bessavrette et autres lieux. — Prise de pos-  
 session de la rectorie ou cure de Vitrac par Antoine Guil-  
 laumette, prêtre, de Grayssac, Etc.

E. 867. (Registre) — In-4°, 529 feuillets, papier.

**1638-1637.** — Pactes de mariage entre Jean Bédige,  
 de Niergourg, et Françoise Bouisson, de la Combrie. La  
 dot fut de 1,200 livres, plus « deux robes sarge de Rouges,  
 garnies de garniments nécessaires, plus pour le lict dotal,  
 deux couvertes à laine et quatre lincesux suffisans; plus  
 pour estraignes (Arrenas), la somme de 45 livres et quatre  
 costiers bled seigle, mesure de Théniers. » — Prise de  
 possession du prieuré-cure de Gra-saac par Pierre Car-  
 bonel, prêtre, du moulin de Morcomtres. — Testament  
 d'Etienne Pantard, de la Combrie. — Quittance dotal  
 donnée par Guillaume Albouze à M. Guigo Fontabat,  
 « docteur et avocat, juge de Nérèsse, Gabiac et autres  
 lieux. » Etc.

Ci dessous quelques détails vus dans ce manuscrit E. 1086 , à RODEZ par R. Rouquette .

- Actes concernant AMBERNY Notaire de Montézic = 7.19.50.93.179.189.199 ....
- Acte d'achat de Jean BROZES = 8
- Acte d'achat de Raymond MAYNIER et Catherine BOET ( ? ) du lieu de Montézic = 21
- Achats par TOULUCH Père et fils du village de MARSO. = 23.38.
- Testament de Guillaume GINESTON d'un village de la paroisse de St. Amans des Cots. = 48
- Reconnaissance d'un Noble de Pouzol = 62
- Signatures de deux ROQUETTE de Bénaven = 69 ( Photos Copies )
- Reconnaissance d'une personne du village du Viala en la paroisse de VITRAC. = 108
- Testament de Maitre Jean FORMALTZ Notaire de Ste. Geneviève = 127
- Reconnaissance de Noble Jean de Pouzols du Pouzols = 143
- Reconnaissance de Jean CHANAL Du lieu de Bénavent = 167
- Reconnaissance d'un PLANQUE d'Espinasse = 195.
- Donation de Jean COUDY de Bénavent = 193
- Reconnaissance d'Antoine DURANTON d u village del PAU de Ste. Geneviève Année 1.584. = 220
- Achat par Estienne Manhaval du lieu de Bénavent , MAIS NOTE : PAROISSE DE ST. GERVAIS ..? = 230 .
- Contrat de mariage de Noble Gabriel de Carlat seigneur de Castel NOEL = 272
- Acte François de Sermur écuyer , seigneur de Thénières = 64 de l'an 1585.

\*\*\*\*\*

ET DANS E. 1087 :

- Achat par Jean DAGNEAU d'Orlhaguet = 68
- Reconnaissance de Pierre ROQUETTE = Photo Copie. & N° 122.
- Achat pour Antoinette ROQUETTE de Bénavent ( Photo Copie )
- Permutations d'entre le Sire Seigneur de Montolaux de St. Gervais , et Jean ARMAN Notaire de Montézic = 152
- Actes concernant le SEIGNEUR DE MONTFOL , Pierre Teyssède , et SIRE Etienne DEVEZE = 182.204.
- Contrat de mariage de Jean BONIOL ( Bouniol ) = 244.
- Lauzimes DURANTON de Cissac de Brieu = 272
- Lauzimes Antoine TOULUCH de Marso = 300
- Achat Me. Jean ARMAN Notaire (P.C.) = 333 & Pierre ROQUETTE et Seigneur de GOLINHAC = 338 etc . etc.